

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 MARS 2015**  
**(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

**Président** : M. Philippe COCHET

**Secrétaire** : Mme Isabelle MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT (par proc. à M. ROULE), Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON, M. NOUELLE (par proc. à Mme CRESPIY), M. PROST (par proc. à Mme LACROIX), M. DIALLO (par proc. à M. PATUREL), Mme BREMOND, M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI, Mme BASDEREFF, M. FORQUIN, M. CHAVANE (par proc. à M. TOLLET), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à Mme MAINAND), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (à partir du N° 2015-18), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à M. PETIT), M. MANINI, Mme CARLE (par proc. à Mme CARRET), Mme BAJARD (par proc. à M. MATTEUCCI), M. DUREL, M. MATTEUCCI, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Etaient absents : Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER

**1) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Isabelle MAINAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité par 40 voix pour.

**2) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE DEPUTE-MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION QUI LUI A ETE DONNEE PAR DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 AVRIL 2014**

**3) INFORMATION SUR LES CONTENTIEUX**

**4) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015**

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

**5) PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE L'EQUIPEMENT CULTUREL LE RADIANT - SAISON 2013 - 2014**

**6) INFORMATION SUR L'ORGANIGRAMME DES SERVICES**

M. le Député-Maire propose de modifier l'ordre d'examen des rapports. Le Conseil Municipal adopte cette modification à l'unanimité par 40 voix pour.

**7) DENOMINATION D'UNE PASSERELLE "PASSAGE ANDRE PLAISANTIN"**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal dénomme la passerelle qui relie l'allée publique située à l'arrière des résidences sises rue Benjamin Delessert à l'avenue Elie Vignal, à proximité de la piscine municipale et du square Corbel, « Passage André PLAISANTIN ».

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

## **8) DENOMINATION D'UN SQUARE "SQUARE EMILE THIEVON"**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal dénomme le square situé à l'intersection du chemin de Crépieux et du chemin de Vassieux, à proximité de l'endroit où Emile Thievon habitait, « Square Emile THIEVON ».

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

## **9) CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION MUSICALE DE CALUIRE ET CUIRE RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES PERISCOLAIRES**

**Rapporteur** : G. LACROIX

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de partenariat entre la Ville et l'Association Musicale de Caluire et Cuire concernant la participation aux activités périscolaires. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer la convention et, éventuellement, l'avenant de prolongation.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour.

## **10) CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CALUIRE ET CUIRE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE DE LYON-DARDILLY-ECULLY**

**Rapporteur** : M.H. ROUCHON

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la création d'un partenariat avec l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole Lyon-Dardilly-Ecully. Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer cette convention de partenariat.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

## **11) MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE DESHERBAGE ET DE GESTION DIFFERENCIEE ET SIGNATURE DE LA CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS**

**Rapporteur** : M.H. ROUCHON

Le Conseil Municipal approuve la Charte régionale d'entretien des espaces et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer. La mise en œuvre d'un plan de désherbage et de gestion différenciée sur le territoire de la Commune de Caluire et Cuire est approuvée pour un coût total de 44 000 € HT. Le Conseil Municipal approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

<b>COUT OPERATION</b>	<b>44 000 € HT</b>
<i>Plan de désherbage et de gestion différenciée : état des lieux ; préconisations ; accompagnement et formation</i>	<i>39 000 € HT</i>
<i>Sensibilisation des agents et des habitants</i>	<i>5 000 € HT</i>
<b>FINANCEMENT</b>	<b>44 000 € HT</b>
Ville de Caluire et Cuire	9 800 € HT
Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse	31 200 € HT
CROPPP – Rhône-Alpes	3 000 € HT

Monsieur le Député-Maire est autorisé à solliciter plusieurs cofinancements (*subventions, appels à projets, etc.*) auprès de divers organismes, et notamment auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse et de la Cellule Régionale d'Observation des Pollutions par les Pesticides (CROPPP) en Rhône-Alpes, et à signer tout document utile dans cette affaire.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

## **12) SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ARBRE**

**Rapporteur** : M.H. ROUCHON

Le Conseil Municipal approuve la signature de la Charte de l'arbre et autorise Monsieur le Député-Maire à la signer.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

## **13) COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2014**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Maire ne pouvant présider l'assemblée lors du vote sur le compte administratif, le Conseil Municipal désigne M. Côme TOLLET comme président spécial.

Adoption du compte administratif 2014

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	a	40 963 122.14	g	42 974 923.79
	Section d'investissement	b	14 516 453.36	h	15 236 245.95
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	c		i	2 154 113.99
	Report en section d'investissement (001)	d	2 918 795.63	j	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>=a+b+c+d</b>	<b>58 398 371.13</b>	<b>=g+h+i+j</b>	<b>60 365 283.73</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	e		k	
	Section d'investissement	f	4 558 908.54	l	4 558 692.44
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	<b>=e+f</b>	<b>4 558 908.54</b>	<b>=k+l</b>	<b>4 558 692.44</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement		40 963 122.14	=g+i+k	45 129 037.78
	Section d'investissement		21 994 157.53	=h+j+l	19 794 938.39
	<b>TOTAL CUMULE</b>		<b>62 957 279.67</b>	<b>=g+h+i+j+k+l</b>	<b>64 923 976.17</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

Chap/Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT	4 558 908.54	4 558 692.44
024	PRODUITS DES CESSIONS		2 557 500.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		481 192.44
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		1 520 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	215 392.28	
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	321 755.54	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	385 783.36	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 635 977.36	

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 4 contre et 1 abstention.

#### **14) EXERCICE 2014 – APPROBATION DE LA GESTION DU COMPTABLE**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal déclare que la gestion du comptable n'appelle ni observation ni réserve.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

#### **15) EXERCICE 2014 – AFFECTATION DU RESULTAT**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 qui s'élève à 4 165 915,64 € au Budget primitif de 2015 :

- d'une part à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 3 200 000 € au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »
- d'autre part, pour le solde de 965 915,64 €, en section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté »

<u>Récapitulatif de l'affectation du résultat 2014 au budget primitif de 2015</u>	
Résultat d'investissement 2014 à reporter sur 2015 (compte 001)	- 2 199 003,04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement 2014 à reporter sur 2015	- 216,10 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2014	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	3 200 000,00 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	965 915,64 €

Adopté à la majorité par 36 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

#### **16) ANNEE 2014 – BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve l'état des acquisitions et cessions immobilières réalisées au cours de l'exercice comptable 2014.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 contre.

#### **17) ANNEE 2014 – BILAN SUR LA FORMATION DES ELUS**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve le bilan sur la formation des élus réalisée au cours de l'exercice comptable 2014 et constate que cet état figure en annexe du compte administratif.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

## 18) BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2015

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Adoption du budget primitif 2015 :

VILLE DE CALUIRE ET CUIRE - BUDGET VILLE - Exercice : 2015

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT		FONCTIONNEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	42 234 839.64	41 268 924.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE DE FONCTIONNEMENT REPORTE		965 915.64
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		42 234 839.64	42 234 839.64

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

INVESTISSEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	10 111 480.86	12 310 700.00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	4 558 908.54	4 558 692.44
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 199 003.04	
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (R.A.R + Résultat + Crédits votés)		16 869 392.44	16 869 392.44
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET		59 104 232.08	59 104 232.08

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERES GENERAL	9 373 662.00		8 450 088.64	8 450 088.64	8 450 088.64
012	FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	23 217 595.00		22 929 976.00	22 929 975.00	22 929 975.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 524 199.00		2 889 700.00	2 889 700.00	2 889 700.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 931 838.42		3 709 175.00	3 709 175.00	3 709 175.00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>39 047 294.42</b>		<b>37 978 939.64</b>	<b>37 978 939.64</b>	<b>37 978 939.64</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 710 000.00		1 710 000.00	1 710 000.00	1 710 000.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	498 472.00		340 900.00	340 900.00	340 900.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			100 000.00	100 000.00	100 000.00
022	DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>41 255 766.42</b>		<b>40 129 839.64</b>	<b>40 129 839.64</b>	<b>40 129 839.64</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 432 435.57		1 010 000.00	1 010 000.00	1 010 000.00
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	1 060 000.00		1 095 000.00	1 095 000.00	1 095 000.00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 492 435.57</b>		<b>2 105 000.00</b>	<b>2 105 000.00</b>	<b>2 105 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>43 748 201.99</b>		<b>42 234 839.64</b>	<b>42 234 839.64</b>	<b>42 234 839.64</b>
+						
D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>42 234 839.64</b>

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	139 500.00		66 200.00	66 200.00	66 200.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	4 063 352.00		3 969 312.00	3 969 312.00	3 969 312.00
73	IMPOTS ET TAXES	28 653 000.00		28 993 000.00	28 993 000.00	28 993 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 381 656.00		7 847 710.00	7 847 710.00	7 847 710.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	99 580.00		113 170.00	113 170.00	113 170.00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>41 337 088.00</b>		<b>40 989 392.00</b>	<b>40 989 392.00</b>	<b>40 989 392.00</b>
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	7 000.00		29 532.00	29 532.00	29 532.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>41 344 088.00</b>		<b>41 018 924.00</b>	<b>41 018 924.00</b>	<b>41 018 924.00</b>
042	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>250 000.00</b>		<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>250 000.00</b>		<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>41 594 088.00</b>		<b>41 268 924.00</b>	<b>41 268 924.00</b>	<b>41 268 924.00</b>

+	
R 002 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	965 915.64
=	

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	42 234 839.64
--	---------------

Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 855 000.00
---	--------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	936 919.31	215 392.28	317 000.00	317 000.00	532 392.28
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	588 314.54	321 755.54	270 000.00	270 000.00	591 755.54
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 149 610.81	355 783.36	1 467 780.86	1 467 780.86	1 853 564.22
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	11 830 048.92	3 635 977.36	3 619 000.00	3 619 000.00	7 254 977.36
41	CLIENTS & COMPTES RATTACHES					
	Total des opérations d'équipement	15 504 893.33	4 558 908.54	5 673 780.86	5 673 780.86	10 232 569.40
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 068 150.00		4 185 700.00	4 185 700.00	4 185 700.00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 000.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>4 070 150.00</b>		<b>4 187 700.00</b>	<b>4 187 700.00</b>	<b>4 187 700.00</b>
45x1	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>19 575 043.36</b>	<b>4 558 908.54</b>	<b>9 861 480.86</b>	<b>9 861 480.86</b>	<b>14 420 389.40</b>
040	<b>OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>250 000.00</b>		<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>
041	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>1 381 099.00</b>				
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>1 631 099.00</b>		<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>	<b>250 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 206 142.33</b>	<b>4 558 908.54</b>	<b>10 111 480.86</b>	<b>10 111 480.86</b>	<b>14 670 389.40</b>

+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	2 199 003.04
=	

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)	16 869 392.44
---	---------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (=RAR+Vote)
13 16 21	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138) EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 038 453.44 13 405 650.00	481 192.44 1 520 000.00	270 000.00 3 282 700.00	270 000.00 3 282 700.00	751 192.44 4 802 700.00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>14 444 103.44</b>	<b>2 001 192.44</b>	<b>3 552 700.00</b>	<b>3 552 700.00</b>	<b>5 583 892.44</b>
10 1068 165 27 024	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES Excédents de fonct. capitalisés Dépôts et cautionnements reçus AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES PRODUITS DES CESSIONS	1 140 800.00 2 000 000.00 3 000.00 756 000.00 1 907 500.00		1 950 000.00 3 200 000.00 1 000.00 2 000.00 1 500 000.00	1 950 000.00 3 200 000.00 1 000.00 2 000.00 1 500 000.00	1 950 000.00 3 200 000.00 1 000.00 2 000.00 4 057 500.00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>5 807 300.00</b>	<b>2 557 500.00</b>	<b>6 653 000.00</b>	<b>6 653 000.00</b>	<b>9 210 500.00</b>
45x2	Total des opérations pour compte de tiers					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>20 251 403.44</b>	<b>4 558 692.44</b>	<b>10 205 700.00</b>	<b>10 205 700.00</b>	<b>14 764 392.44</b>
021 040 041	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS OPERATIONS PATRIMONIALES	1 432 435.57 1 060 000.00 1 381 099.00		1 010 000.00 1 095 000.00	1 010 000.00 1 095 000.00	1 010 000.00 1 095 000.00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 873 534.57</b>		<b>2 105 000.00</b>	<b>2 105 000.00</b>	<b>2 105 000.00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>24 124 938.01</b>	<b>4 558 692.44</b>	<b>12 310 700.00</b>	<b>12 310 700.00</b>	<b>16 869 392.44</b>
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES (Total+Résultat)</b>						<b>16 869 392.44</b>
Pour information : AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					1 855 000.00	

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 contre.

## 19) FORMATION DES ELUS - EXERCICE 2015

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal approuve la répartition suivante des crédits alloués à la formation des élus :

LISTES	NOMBRE DE CONSEILLERS	CREDITS PROPOSES POUR 2015
Parce que nous aimons Caluire et Cuire, continuons ensemble !	34	25 163 €
Caluire et Cuire en mouvement	4	2 961 €
Caluire et Cuire bleu marine	2	1 480 €
Caluire et Cuire citoyens	2	1 480 €
Démocratie et citoyenneté à Caluire	1	741 €
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>31 825 €</b>

Les crédits correspondants seront imputés au budget primitif de l'exercice 2015 au compte nature 6535 fonction 021.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 abstention.

## **20) EXERCICE 2015 – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES**

**Rapporteur** : N. MERAND-DELERUE

Le Conseil Municipal adopte pour 2015 les taux présentés ci-dessous, identiques à ceux de 2014.

TAXE	TAUX 2014	TAUX 2015
HABITATION	17,95 %	17,95 %
FONCIER BATI	18,30 %	18,30 %
FONCIER NON BATI	33,41 %	33,41 %

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

## **21) EVOLUTION DES TARIFS DE STATIONNEMENT REGLEMENTE**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve l'actualisation des tarifs du stationnement réglementé à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015 comme suit :

Type de tarif	Tarifs au 1 <sup>er</sup> mai 2015
<b>Tarification horaire</b>	
30 min	gratuité
1h00	1,20 €
1h30	1,80 €
2h00	2,40 €
2h30	3,00 €
3h00	3,60 €
<b>Tarification résident</b>	
1 jour	2,00 €
1 semaine	6,00 €
1 mois	17,60 €
1 an	158,40 €
<b>Tarification professionnelle</b>	
1 mois	35,20 €
1 an	316,80 €

Le Conseil Municipal approuve la création d'un tarif journalier d'un montant de 10 €. Les recettes correspondantes seront imputées au compte fonction 01 nature 70321.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 contre

## **22) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2015**

**Rapporteur** : I. MAINAND

Le Conseil Municipal accorde les subventions de fonctionnement aux associations au titre de l'année 2015. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2015 sur les différents comptes budgétaires concernés.

Adopté à l'unanimité par 40 voix pour (M. TOLLET ne prend pas part au vote).

## **23) NOUVEL EQUIPEMENT SPORTIF – SOLLICITATION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU HANDISPORT ET DU SPORT ADAPTE**

**Rapporteur** : J.P. PATUREL

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Député-Maire à solliciter plusieurs cofinancements (subventions, appels à projets, etc ...) auprès de divers organismes, et notamment auprès de la Fondation de France et du Comité national Coordination Action Handicap (C.C.A.H.). Monsieur le Député-Maire est autorisé à signer tout document inhérent à cette démarche.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 abstention.

## **24) DECLARATION D'UN PROJET MUNICIPAL SUR UN TENEMENT SITUE 15 RUE DU CAPITAINE FERBER**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement dans ses objectifs, confirme l'intérêt du site au regard du projet et donne son accord pour l'acquisition de tout ou partie de la parcelle cadastrée BI 377.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

## **25) CONVENTION DE SERVITUDE AU BENEFICE D'E.R.D.F. POUR LE PASSAGE DE CABLES SOUTERRAINS ET LA POSE D'ELEMENTS ACCESSOIRES PROPRIETE COMMUNALE IMPASSE FELICIEN DAME**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'établissement d'une convention de servitude avec E.R.D.F. pour permettre l'alimentation électrique du local propriété du Grand Lyon (parcelle communale cadastrée section BH n° 409) et en approuve les termes. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer. Le Conseil Municipal dit que cette convention de servitude sera régularisée, en vue de sa publication au Service de la Publicité Foncière, par acte authentique par devant Maître ROBIN, notaire à Caluire et Cuire aux frais exclusifs du pétitionnaire.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

**26) ASSISTANCE ARCHITECTURALE, URBAINE ET PAYSAGERE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU RHONE**

**Rapporteur** : C. TOLLET

Le Conseil Municipal approuve le principe de la reconduction de la convention avec le CAUE du Rhône et approuve les termes de celle-ci. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer. La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget des années concernées selon le plan de compte fonction 824, nature 6281.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

**27) PLAN DE DEPLACEMENTS INTER ENTREPRISES – PRISE EN CHARGE DES ABONNEMENTS DE TRANSPORT EN COMMUN – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TRIPARTITE VILLE/SYTRAL/KEOLIS**

**Rapporteur** : R. THEVENOT

Le Conseil Municipal approuve le principe du renouvellement de la convention Ville / Sytral / Keolis, dans le cadre du Plan de Déplacements Inter Entreprises de P.E.R.I.C.A. et approuve les termes de la convention tripartite (Ville – Sytral – Keolis). Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer. La dépense sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année, dans les nature et fonction concernées.

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

**28) CONVENTION POUR LA MISE EN OEUVRE A CALUIRE ET CUIRE D'UN SYSTEME DE DETECTION DES VEHICULES VOLES**

**Rapporteur** : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve la convention relative à la mise en œuvre du système de détection-localisation de véhicules volés entre la Ville de Caluire et Cuire et la Société Traqueur. Monsieur le Député-Maire est autorisé à la signer ainsi que tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Adopté à la majorité par 36 voix pour et 5 contre.

**29) ACQUISITION ET RENOUELEMENT DE GILETS PARE-BALLES**

**Rapporteur** : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition et le renouvellement de gilets pare-balles. Monsieur le Député-Maire est autorisé à solliciter pour l'acquisition et le renouvellement des gilets pare-balles une subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIDP) aux taux les plus élevés possibles et à signer tout document afférent.

Adopté à la majorité par 40 voix pour et 1 abstention.

### **30) TRANSFORMATIONS D'EMPLOIS ET CREATIONS D'EMPLOIS NON PERMANENTS**

**Rapporteur** : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal apporte au tableau des effectifs les modifications concernant les transformations d'emplois et les créations d'emplois non permanents. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours, dans les nature et fonction relatives aux divers services concernés,

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

### **31) PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DEPLACEMENTS**

**Rapporteur** : M. LE DEPUTE-MAIRE

Le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de la Ville en mission ou en stage. Il est attribué une indemnité forfaitaire de déplacement pour les agents assurant des fonctions itinérantes. La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts du budget de l'année en cours dans les nature et fonction correspondant au service concerné,

Adopté à l'unanimité par 41 voix pour.

Caluire et Cuire, le 17 mars 2015

Le Député-Maire,

Philippe COCHET